

**LA DIRECTION REGIONALE DES INFRASTRUCTURES
MILITAIRES/ 3^{ème} REGION MILITAIRE
CHAHID BEN BOULAIID MUSTAPHA
MISE EN DEMEURE N°01**

ETP- TCE- «LAOUFI IKRAM» SISE A : HAY MANOUNET,HAY RIADHI 32 LOTS N°15/ BECHAR , TITULAIRE DU CONTRA N°31/2020 DU 14/11/2019, SUR LES TRAVAUX DE REALISATION DES BLOCS A TINDOUF , ET COMPTE TENUE DE:

- Non dépôt de la caution de bonne exécution ;
- Non dépôt de l'assurance du chantier ;
- Retard enregistré dans la réalisation par rapport au délai contractuel.

EST MIS EN DEMEURE, DANS UN DELAI DE HUIT **(08)** JOURS, A COMPTER DE LA DATE DE PUBLICATION DE LA PRESENTE MISE EN DEMEURE, POUR RATTRAPER LE RETARD ET RAMENER LE DECOMPTE GENERALE ET PTOVISOR N°01.

FAUTE D'OBTEMPERER AUX INJONCTION DE LA PRESENTE MISE EN DEMEURE, LA DIRECTION REGIONALE DES INFRASTRUCTURES MILITAIRES/3°RM, PROCEDERA A L'APPLICATION DES MESURES COERCITIVES PREVUES PAR LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR ; NOTAMMENT L'ARTICLE 17 DU CONTRAT.